



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame Catherine MORENVILLE
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

V/Réf. : PU2019-222 -S-01017 (corr. : C. Kinet)
N/Réf. : AA/EB/SGL20434_647_Coenraets_64_fresque
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : SAINT-GILLES. Rue Coenraets, 64.

Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en œuvre d'une fresque sur le pignon gauche d'une maison (régularisation).

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 06/11/2019, reçu le 07/11/2019, nous vous communiquons ***l'avis*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 27/11/2019.

Étendue de la protection

Le bien se situe dans la zone de protection de la maison néoclassique sise 56 rue Coenraets dont les façades, toiture et certaines parties intérieures sont classées comme monument par l'arrêté du 22/01/2004.

Analyse de la demande

Cette demande vise la régularisation d'une fresque peinte sur le pignon gauche de l'immeuble sis rue Coenraets n° 64, peu avant le 18/06/2019, par un groupe d'artistes occupant les locaux, à l'occasion de travaux de nettoyage et de peinture rendus nécessaires par le mauvais état du revêtement de ce mur aveugle.



Fig. 1. Vue de la fresque réalisée par Farm Prod sur le pignon aveugle du n° 64 rue Coenraets.
© F. Feys, 24/08/2019.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis

La CRMS ne s'oppose pas à cette intervention pour autant que celle-ci soit réversible. Elle regrette toutefois que la demande de permis ait été introduite *a posteriori*.

Veillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : M. Kreutz et M. Muret ; BUP-DU : S. Lagrillière ;

2/3



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune : urbanisme.1060@stgilles.brussels, C. Kinet (ckinet@stgilles.brussels),

C. De Blicq (cdeblicq@stgilles.brussels) et F. Vandermeulen (fvandermeulen@stgilles.brussels)